AMICALE PONGISTE DU PERREUX

113 boulevard Alsace Lorraine - 94170 Le Perreux sur Marne Tél. : 09 52 16 10 23 - Mail : apperreux94@gmail.com - Blog : www.apperreux.com

SAISON 2025/2026

COTISATION ANNUELLE

Renouvellement d'adhésion	Première adhésion
180€	210 €
160 € par personne	190 € par personne
140 € par personne	170 € par personne
140 €	140 €
110€	110€
35 €	35 €
55 €	55 €
30 €	30 €
15 €	15 €
	180 € 160 € par personne 140 € 110 € 35 € 30 €

Procédure d'inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne, via la plateforme Helloasso. Les liens d'accès au formulaire d'adhésion et au choix du créneau d'entraînement se trouvent sur le site du club : www.apperreux.com



42 Avenue Georges Clémenceau 93360 Neuilly-Plaisance

Téléphone: 01 41 54 36 83 **E-mail**: cpingsport@gmail.com

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR L'ADHESION VIA LA PLATEFORME HELLOASSO

Le montant de la cotisation annuelle est à sélectionner en fonction de votre situation :

- Renouvellement d'adhésion (déjà adhérent saison 2024/2025),
- Première adhésion.

Si vous êtes plusieurs membres d'une même famille à adhérer pour la saison 2025/2026, il faut compléter un formulaire par personne mais appliquer le tarif unitaire correspondant.

Merci de bien préciser si l'adhésion est prise pour une personne majeure ou mineure afin de renseigner les informations conditionnelles adaptées.

Pour les adhérents jeunes et adultes souhaitant faire de la compétition lors de la saison 2025/2026, merci de sélectionner l'option payante "Licence compétition". Cette option est obligatoire pour les adhérents du groupe "Espoir jeunes" (sur sélection des entraîneurs).

Pour les adhérents jeunes et adultes souhaitant faire le Critérium Fédéral (Compétition Individuelle - 4 journées) lors de la saison 2025/2026, merci de sélectionner l'option payante "Critérium Fédéral". Cette option est obligatoire pour les adhérents du groupe "Espoir jeunes" (sur sélection des entraîneurs). Les adhérents du groupe "Espoir jeunes" (sur sélection des entraîneurs) doivent sélectionner l'option correspondante validant leurs engagements (entraînements / compétitions).

Il est indispensable pour pouvoir finaliser votre adhésion de télécharger un Certificat Médical d'aptitude à la pratique du Tennis de Table nominatif de moins d'un an, ou une attestation (modèle disponible sur le site internet du club : www.apperreux.com). Voir ci-dessous la nouvelle règlementation de la FFTT pour le certificat médical.

MODIFICATION DU REGLEMENT FFTT SUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Ces nouvelles mesures entreront en vigueur le 1er juillet 2025.

Pour les vétérans :

- Le certificat médical est désormais valable jusqu'à 5 ans, à condition que le licencié ne change pas de catégorie.
- Un nouveau certificat est requis à chaque changement de catégorie vétéran et obligatoirement tous les 5 ans.
- Les licenciés de 90 ans et plus doivent fournir un certificat médical tous les 5 ans.

Pour rappel, une épreuve cardio-vasculaire d'effort est préconisée pour les hommes de plus de 40 ans et les femmes de plus de 50 ans souhaitant débuter ou reprendre la pratique en compétition. Cette recommandation vise à prévenir les accidents cardiovasculaires à l'effort, en lien avec les préconisations de la médecine du sport.

Pour les majeurs de moins de 40 ans :

- L'obtention ou le renouvellement de la licence repose sur l'attestation du questionnaire de santé.
- Un certificat médical n'est exigé que si une réponse positive est apportée au questionnaire.

Pour les mineurs :

- Aucun certificat médical systématique n'est exigé.
- L'attestation de santé, remplie par le mineur et ses représentants légaux, reste la règle, sauf en cas de réponse positive au questionnaire, auquel cas un certificat médical est requis.

Pour aller plus loin, la FFTT encourage l'ensemble des pratiquants à réaliser un ECG à chaque changement de catégorie des vétérans et à consulter les 10 règles d'or du cardiologue du Sport, élaborées pour une reprise ou une pratique sportive en toute sécurité.

Cette réforme vise à adapter le suivi médical aux réalités de chaque tranche d'âge tout en allégeant les démarches administratives pour les licenciés, sans négliger la sécurité et la santé des pongistes. La FFTT affiche ainsi sa volonté de moderniser ses pratiques, en s'inscrivant dans la dynamique réglementaire du sport français.